



Paris, le 20 janvier 2017

Compte rendu Force Ouvrière du Comité technique ministériel du 19 janvier 2017

Notre déclaration au précédent CTM, le 23 novembre 2016, pointait les lacunes de la DRH quant au fonctionnement du dialogue social au MEEM/MLHD.

Depuis, un nouveau DRH a été nommé et [notre déclaration au présent CTM](#) avait pour objectif de saisir cette occasion pour présenter les conditions nécessaires à nos yeux pour nous assurer d'un réel pilotage ministériel sur les services au travers du retour à un fonctionnement normal de l'instance.

A commencer par la volonté réciproque d'inscrire la concertation dans le cadre de la loyauté...

Réponses de l'administration :

La Présidente s'est montrée sensible à notre dénonciation du mélange des genres que nous pointions, une nouvelle fois du côté de l'administration centrale, et va rappeler à l'ordre la DGITM.

Concernant les autres sujets évoqués par les uns et les autres, l'administration s'évertuera à renvoyer toutes ses réponses à plus tard :

- au moment de leur « examen » (pour celles qui, comme les trois sujets majeurs dont Force Ouvrière avait demandé et obtenu qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion),
- à des réunions ultérieures pour tous les autres...

Ainsi pour ne reprendre que l'exemple le plus illustratif, elle renverra au mois de juin - lorsque le PLF 2018 aura fait l'objet des conférences interministérielles -, l'examen de l'épineux problème du passage au RIFSEEP des corps techniques des ministères au 1er janvier 2018...

De même, comme nous le verrons lors de l'examen du point relatif au décroisement individuel des missions « sécurité routière » vers le ministère de l'intérieur dont elle reportera l'examen dans le cadre d'un groupe de travail qu'elle se propose d'ouvrir ... fin-février/début mars !

Ces prétextes apparaîtront bien vite comme une stratégie d'évitement sur chacun des points durs.

Force Ouvrière ne manquera pas de dénoncer cette méthode qui consiste à reporter à plus tard nombre de sujets d'inquiétudes (c'était déjà le cas lors du précédent CTM à l'exemple de l'engagement de réunir un COSUI RT qui ne sera jamais convoqué !) de nature à créer un climat anxigène pour les agents qui se sentent menacés à court terme (comme nous le pointions, à la Réunion, dans le cadre du décroisement « sécurité routière », mais aussi dans les services où des fermetures de sites sont plus ou moins clairement annoncées localement).

Force Ouvrière ne manquera pas non plus de noter que ces reports sont aussi autant d'occasions de poursuivre l'action contre des passages à l'acte que nous avons déjà empêchés (comme l'assujettissement des corps techniques des ministères au RIFSEEP)...

POINT 1. : Plan quadriennal handicap 2017-2020 :

Même si des efforts sont entrepris depuis des années en faveur des travailleurs handicapés dans nos ministères pour leur recrutement et leur maintien dans l'emploi, tout est loin d'être parfait !

Il est en particulier dommage de constater que seulement 3 personnes reconnues « Travailleur Handicapé » ont été recrutées dans le cadre du plan en faveur de l'apprentissage au cours de l'année 2015 (sur 204 apprentis !).

Cela montre bien que sans pilotage des services, sans orientations politiques claires des ministères, les services et établissements ne mènent pas « naturellement » des démarches en faveur des personnes en situation de handicap.

Le plan handicap 2017-2020 présenté aujourd'hui à ce CTM s'inscrit bien dans cette démarche et répond en grande partie aux revendications portées par Force Ouvrière depuis des années, en particulier dans le cadre du CHSCT-M.

Cependant il est indispensable que cette politique et cette volonté soit partagée par tous dans l'ensemble des services. Pour cela il est nécessaire que les plus hauts niveaux de nos ministères se mobilisent avec conviction dans le pilotage de la mise en œuvre des objectifs identifiés dans ce plan handicap.

Par ailleurs le déploiement de la politique ministérielle repose sur les DREAL pour ce qui est des services déconcentrés. Force Ouvrière demande que le plan handicap régional soit présenté en Instance de Concertation Régionale en même temps que la GPEC régionale sur emplois MEEM-MLHD.

Et nous souhaitons insister particulièrement sur l'extrême vigilance que Force Ouvrière portera sur le reclassement des agents victimes d'accidents.

Discussion :

Ce point ayant été préalablement examiné en CHSCT-M, le débat qui s'en est suivi au CTM a donc naturellement fait écho au précédent.

En réponse à notre déclaration, l'administration affirme qu'il s'agit pour le ministère de mettre en œuvre un véritable pilotage des services. Cependant, développant sa vision du pilotage, le ministère dit vouloir s'appuyer sur l'enquête qu'elle va lancer auprès des services - et notamment des DREAL - pour relancer une nouvelle dynamique, obtenir des éléments de retour et inciter ainsi les services, tout en reconnaissant que ceux-ci avaient besoin de s'approprier ce plan.

On constate donc de la part de l'administration l'affichage d'une volonté certaine qui, vu le peu de moyens ministériels, repose essentiellement sur les services déconcentrés...

On peut également regretter le manque d'ambition du plan qui se fixe un objectif annuel modeste de recrutement de personnes en situation de handicap, plutôt sur des corps de catégorie B et A, selon l'administration, pour rééquilibrer les recrutements de travailleurs handicapés.

Vote :	
POUR :	Force Ouvrière Solidaires UNSA CFDT
Abstention :	CGT FSU

POINT 2. : Projet d'arrêté IDV (extension aux personnels des EP des ministères) :

L'extension de l'indemnité de départ volontaire au bénéficiaire des personnels des établissements publics du ministère est donc soumis au vote de ce CTM après que, le 29 septembre dernier, la prime de restructuration de service ait été introduite pour la création de l'AFB.

Toutes les réorganisations précédemment inscrites sur la liste des opérations de restructuration concernaient des services centraux ou déconcentrés y compris les créations d'établissements publics (comme le CEREMA ou le transfert à VNF).

Avec la PRS pour l'AFB et l'élargissement de l'IDV à tous les EP, le cycle des réorganisations permanentes s'ouvre pour les établissements publics.

Nous ne pouvons que dénoncer cette situation et les conséquences pour les agents, leurs situations professionnelles, personnelles et familiales. D'autant plus que plusieurs réorganisations ont déjà eu lieu dans des établissements publics comme par exemple les disparitions d'antennes des Parcs nationaux, à l'IGN...

S'agissant-là d'un dispositif assimilable à un plan de départ volontaire intégré à un vaste plan social (même s'il ne dit pas son nom) **mais au rabais**, qui plus est en recul par rapport au dispositif antérieur mais aussi par comparaison à ce qui est prévu pour d'autres administrations, nous ne pouvons voter favorablement sur ce projet.

S'agissant cependant aussi de permettre à de nombreux agents de mettre un terme à leur souffrance au travail dans le cadre des réorganisations en cours, nous ne nous y opposerons pas non plus.

Focus sur l'IDV :

Au ministère de la Défense :

D'un montant minimum de 46 470 € et à concurrence de 91 470 €, entre 20 ans et 25 ans d'ancienneté de service, elle s'adresse aux ouvriers - à plus de 2 ans de l'ouverture du droit à pension de retraite - concernés par une opération de redéploiement ou dont le départ permettra le reclassement d'un agent provenant d'un site restructuré. Non soumise à l'impôt sur le revenu, elle ne s'oppose pas au bénéfice de l'allocation chômage.

La défiscalisation de l'IDV des ouvriers de l'État est incluse dans la loi de finances initiale (LFI) et ne sera applicable qu'après promulgation de cette loi.

Au MEEM/MLHD :

Le montant de l'indemnité de départ volontaire est égal à 1/12^e de la rémunération brute annuelle multiplié par le nombre d'années d'ancienneté dans l'administration, dans la limite du double de la rémunération brute annuelle.

La rémunération brute calculée ne tient pas compte de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, des primes et indemnités.

(Sources : les sites officiels des ministères de la Défense et de la Fonction publique)

Faites vos comptes !

Vote :

Abstention : Force Ouvrière
POUR : CFDT
UNSA
CONTRE : CGT
FSU
Solidaires

Point info : Bilan social ([téléchargeable ici](#)) :

Année après année, Force Ouvrière s'attache à porter ses exigences pour que le bilan social ministériel ne se résume pas à un simple exercice de style ou à une « figure imposée » mais soit éclairant. C'est d'autant plus nécessaire que ce document sert régulièrement de base à diverses recherches ou études tant internes qu'externes.

C'est ainsi qu'au fil des précédents bilans sociaux ont été affinés les éléments recueillis au travers des différents chapitres au terme de précédents débats.

Nous n'omettrons tout d'abord donc pas de saluer cette production de données aussi multiples et précises que leur présentation générale.

Si nous adressons ce satisfecit aux agents qui ont ainsi de nouveau contribué à la réalisation d'un travail remarquable dans un contexte de plus en plus pesant pour eux, nous serons plus mesurés dans notre appréciation à l'égard de l'administration.

Car ce gisement d'informations est trop précieux pour ne pas être réellement exploité... ce qui n'est malheureusement pas le cas !

Nous n'avons pas oublié que cette **année 2015 avait été marquée du sceau ministériel de la refondation du dialogue social.**

Sauf que l'instruction - du 16 juin de la même année - qui en redéfinissait le cadre n'aura jamais été mise en œuvre par la DRH (nommée 30 jours plus tard), cette dernière nous avouant même quelques mois plus tard avoir missionné une officine privée pour procéder à... un audit sur la qualité du dialogue social !

Au point que vous-même, Mme la Présidente, lui avez demandé lors du dernier CTM de faire le point sur le non-respect de cette instruction ministérielle et de vous en rendre compte.

Nous espérons que son départ ne contrariera pas de nouveau la commande et ne conduira pas à de nouvelles « temporisations » dans sa mise en œuvre, comme des diverses réunions programmées puis déprogrammées depuis et, même si nous sortons là du champ de l'année 2015, nous espérons que nous ne devons pas attendre la communication (en 2019) du bilan social 2017, pour découvrir ce qu'il en est, et que vous nous en direz un peu plus sur ces sujets à l'occasion des questions diverses que vous avez acceptées d'inscrire à notre demande.

Pour un bilan social éclairant :

Ce n'est pas en se contentant de recenser le nombre de réunions qui se sont tenues (avant ou depuis cette instruction mort-née)...

...mais plutôt à quoi a conduit ledit dialogue social au plan qualitatif.

Ce n'est pas en se contentant de dénombrer les réunions de comités techniques ministériels - comme ceux re-convoqués suite à des votes unanimement défavorables - que l'on peut apprécier la qualité du dialogue social...

...mais les suites qui y ont été réservées (ou pas !)...

...sauf à vouloir masquer que, le plus souvent, ces re-convocations ont méprisé tout autant les représentants des personnels que les instructions gouvernementales, au travers de la représentation - à la virgule près ! - des mêmes projets de textes déjà unanimement rejetés !

Ce n'est pas en se contentant de dresser une liste des appels à la grève où n'apparaissent que leurs motifs et non leur issue...

...sauf à tenter d'accréditer l'idée d'une prétendue radicalisation du côté du syndicat pour masquer la rigidité d'une administration rendue impuissante faute de moyens (ou de volonté ?) !

Ce n'est pas en escamotant les appels à la grève qui ont pu être levés, replaçant objectivement chacune des parties en présence face à ses responsabilités...

...sauf à vouloir anesthésier les personnels lorsque, comme de tout temps, il ne leur reste, à défaut d'écoute, que le rapport de forces pour mobiliser l'administration dans la recherche de solutions.

Prenons l'exemple de la grève à laquelle avait appelé le Syndicat national Force Ouvrière des officiers de ports et officiers de ports adjoints le 2 avril de cette année 2015 : elle n'apparaît pas dans ce bilan social...

Est-ce parce que, suite à son dépôt, l'administration a ouvert aussitôt des négociations qui ont conduit à la signature d'un protocole ... et à la satisfaction de la revendication (il s'agissait là, pour votre information, d'ouvrir le bénéfice des indemnités de sujétions horaires à ces personnels qui en étaient jusqu'alors exclus) ?

Si c'est le cas, c'est dommage car ce sont sans doute les seules négociations que l'administration centrale ait réellement ouvertes cette année-là dans le cadre du dépôt d'un préavis de grève.

Non, il n'est pas honteux d'engager des négociations, a fortiori lorsque les textes l'exigent.

Non, ce n'est pas faire preuve d'une coupable faiblesse ni d'un côté ni de l'autre que de trouver un compromis.

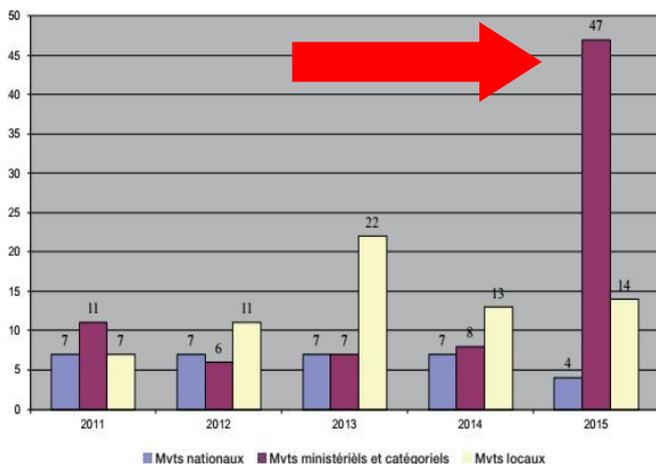
Non, ne pas l'inscrire dans un bilan social n'est pas éclairant.

Sauf peut-être à ne pas vouloir mettre la lumière sur la partie la plus souvent responsable de l'absence de recherche de solutions et qui n'est pas celle qu'on voudrait faire croire...

Voilà ce que nous voulions dire de ce précieux gisement d'informations inexploité.

Ses non-dits illustrent le peu de cas fait par l'administration des attentes que les personnels nous ont chargés de porter auprès d'elle.

Évolution du nombre de conflits



Au-delà de la forme, l'administration serait inspirée d'appréhender plus finement le fond et mesurer les signes de colères aujourd'hui rentrées...

...plutôt que de tenter de cacher ces stigmates d'une situation sociale explosive sous le tapis (ou plutôt sous la belle couverture d'un bilan social qu'elle rangera dans ses armoires sitôt sa présentation achevée)...

...faisant l'irresponsable pari d'un pourrissement propice à en reporter tous les dangers après les échéances court-termistes des mandats des uns ou des autres...

Discussion :

Aucune réponse sur ces sujets et pas plus d'engagement à repartir sur les bases jetées en 2015 de refondation du dialogue social.

Ce qui laisse à penser que le bilan social est un outil de communication externe, sans lien réel avec l'agenda social et le respect des engagements pris en interne...

Et pourtant de l'analyse du bilan social doivent découler les politiques ministérielles. Mais y en a-t-il encore d'autres que celles décidées en interministériel ?

FO sera amenée par ailleurs à préciser la distinction entre les suites des Assises des métiers des ingénieurs inscrites à l'agenda social social 2014-2016 (chantiers clos en juin 2016... sans proposer de fusion de corps tel que le prétendait une autre organisation syndicale) et le projet ministériel de suppression du corps des inspecteurs des affaires maritimes.

L'occasion d'apprendre que les projets de décrets IAM (présentés pour la dernière fois en réunion informelle le 19 janvier 2016 et jamais en CTM !) auraient été envoyés au guichet unique, leur issue étant présentée par l'administration comme conditionnée aux difficultés générées par PPCR.

Question diverse FO : **Présentation de l'état des lieux prospectif de l'évolution des services des ministères dans les territoires en 2017 :**

L'administration cherchera à continuer jouer au chat et à la souris (cf. le [CR FO du CTM du 23 novembre dernier](#)).

N'ayant adressé aucun élément en vue de cet examen (et donc pas l'état des lieux prospectif qu'elle a adressé au Premier ministre), elle tentera un simple exercice verbal au travers duquel elle expliquera qu'elle n'a répondu dans les délais (mais en novembre) et uniquement pour les établissements publics dont les Conseils d'administration avaient validé leurs plans immobiliers. Ce faisant, elle avoue avoir laissé la main aux Préfets de régions pour ce qui concerne ses services déconcentrés.

On est donc prié de la croire sur parole et nous devons insister pour qu'elle accepte de nous adresser le dossier...

...mais pas avant la semaine prochaine !

Nous verrons donc sur pièces mais nous n'avons pas manqué de dénoncer fermement cette posture d'évitement, condamnation de méthode à laquelle s'est jointe la CGT-FSU.

Question diverse FO : **État des lieux de la mise en place des DREAL fusionnées au 1er juillet dernier :**

L'administration démontrera ici qu'elle n'en était même plus à une contradiction prêt pour poursuivre sa fuite en avant.

En effet, après avoir rejeté notre demande d'inscrire ce point à l'ordre du jour du CTM du 23 novembre et son transfert au Comité de suivi ad hoc, nous apprenant en séance (sic !) que ce COSUI serait convoqué le 6 décembre.

Par la suite, ce COSUI sera reporté au 13 décembre, puis à janvier et nous finirons par constater qu'il était tombé aux oubliettes !

Du coup, l'administration nous annonce maintenant que ce n'est pas à un COSUI mais, comme Force Ouvrière le demandait en novembre, au prochain CTM qu'elle finirait par inscrire cet état des lieux à l'ordre du jour.

Reste maintenant à voir quand (il y a déjà un problème concernant la date)...

...et sous quelle forme (si c'est dans le cadre d'une présentation loyale ou, comme des questions diverses inscrites au présent CTM... au travers d'une simple présentation verbale, sans aucun fond de dossier) ?

Question diverse FO : **Potentiel décroisement individuel des missions « sécurité routière » vers le ministère de l'Intérieur :**

Le transfert des missions « sécurité/éducation routière » vers le ministère de l'Intérieur a déjà fait la démonstration de ses effets néfastes à l'occasion du transfert en bloc de la DSCR et des inspecteurs et délégués du permis de conduire. **Pour ne pas reproduire les mêmes effets sur les agents, services et missions traitant du domaine de la sécurité routière en DDT(M) (ainsi qu'en DREAL)**, FO est intervenu à l'occasion du [CT des DDI de juillet 2016](#), obtenant un engagement du SGG à ce qu'une clarification soit opérée « à la rentrée » sur le maintien d'une convention globale MEEM/MI évitant d'opérer un décroisement individuel des agents du MEEM vers le MI.

Il fallut attendre le mois de [décembre 2016](#) pour que les ministères concernés, dans cette même instance, n'opèrent un « coming-out » ... annonçant « qu'ils se sont vus la

semaine dernière », « **qu'ils ont convenu que le décroisement individuel interviendrait au 1er janvier 2018** », « que l'on parlerait prochainement sur ce que cela veut dire pour les agents ». Le tout en la présence de la mission d'inspection sur la « qualité du dialogue social », **constatant sur un cas concret que les agissements de l'administration étaient totalement déloyaux vis à vis des organisations syndicales et des agents concernés...**qui n'auraient plus dans cette hypothèse qu'un cycle de mobilité pour échapper au sort qu'ont connu les agents de la DSCR transférés dans des conditions inacceptables au MI. **Avec les effets que l'on sait sur l'atteinte aux compétences techniques mobilisables sur une politique dépendant en grande partie des parcours professionnels des corps du MEEM.**

Pour arriver au [CT des DDI du 10 janvier 2017](#) au cours duquel, sous la pression de FO, **le ministère de l'Intérieur opéra un surprenant rétro-pédalage, indiquant que rien n'était finalement décidé à ce stade. Amateurisme, machiavélisme...ou début de retour à la raison suite à nos interventions ?** Le fait que dans plusieurs départements, des transferts en préfecture de ces missions ont déjà été opérées « manu militari », que d'aucuns à Matignon considèrent que le niveau local soit le bon niveau pour décider du lieu d'exercice de missions telles la sécurité routière, le logement, la politique de la ville ou l'ingénierie territoriale **ne peut qu'inviter au maintien d'un niveau de vigilance et de pression accru !**

Sauf à ce que nos ministères acceptent tacitement que le plan « Préfecture Nouvelle Génération » du MI abroge les textes de fin 2009 définissant les missions des DDI...**et d'acter que ces mêmes DDI ont vocation à se muer en directions de préfectures (cela tombe bien, certaines d'entre-elles sont en train de mutualiser leurs SG...)** !

Si la mise à l'ordre du jour de cette question au présent CTM **a permis d'obtenir l'engagement de la part du DRH du MEEM à ouvrir une concertation** avec les organisations syndicales au mois de mars 2017, **cela ne saurait constituer une réponse suffisante pour FO !**

En conséquence, FO :

- **exige la présentation des conclusions de l'inspection [à laquelle FO a contribué en 2015, sans avoir été destinataire des conclusions et préconisations](#)** (le signe que le bilan du transfert au MI n'est pas si rose...comme le laissent supposer les statistiques sur la sécurité routière depuis 2012?)
- **dénonce par avance tout nouveau décroisement individuel des agents du MEEM vers le MI, et revendique au contraire le retour des missions techniques correspondantes dans le périmètre de nos ministères**

FO pointant par ailleurs en séance qu'une mesure de décroisement au 1^{er} janvier 2018 serait une trahison vis à vis des agents concernés, privés dans les faits de toute possibilité de mobilité avant de disposer d'une quelconque visibilité sur leur sort (le cycle 2017/09 étant clôturé fin mars...).

Autres questions diverses : Les crédits de vacation, Impact des mesures de simplification pour les entreprises.

Comme pour les questions précédentes, c'est au travers d'une simple présentation orale que l'administration a vaguement répondu à ces questions posées ... en mars 2016 !

Il n'a même pas été dit si nous en aurions une trace écrite ultérieurement...